

Niveau :	MASTER					année
Domaine :	DROIT – ECONOMIE - GESTION					M2 120 ECTS
Mention :	ECONOMIE APPLIQUEE					
Parcours :	Management et évaluation dans les organisations de santé (MEOS)					
Volume horaire étudiant :	303 h	60h	22 h	35 h	420 h minimum	840 h (420h hors stage)
	cours magistraux	travaux dirigés	Temps d'étude encadrés	Examens	stage ou projet (hors alternance)	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Christine Peyron ☎ 03.80.39.35.29 christine.peyron@u-bourgogne.fr	Delphine Large ☎ 03.80.39.35 48 delphine.large@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement :	Droit Sciences Economique et Politique

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

Le parcours professionnel MEOS forme des experts et des responsables économiques, spécialistes du management de projet et de l'évaluation dans le secteur sanitaire ou médico-social.

Les diplômés du Master MEOS sont à même de piloter des projets et des organisations, de déterminer les actions et les politiques à mettre en œuvre, de concevoir et de conduire des démarches d'évaluation économique.

La formation donne aux étudiants des connaissances et des méthodologies pluridisciplinaires, requises pour les compétences visées et favorisées notamment par le partenariat entre le parcours MEOS et l'IAE de Dijon.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Le développement actuel des logiques d'évaluation économique dans le pilotage des organisations et dans le suivi des projets garantit que cette formation corresponde à de réels besoins. Depuis la création de ce Master en 1999, l'implication de professionnels dans la formation, l'accueil régulier d'étudiants de formation continue, l'insertion rapide et conforme aux compétences visées des étudiants de formation initiale sont autant de signes de sa qualité et de son intérêt. Tout au long de ces années de fonctionnement, les responsables de cette formation ont su faire évoluer son contenu afin de répondre à l'évolution des compétences recherchées par les employeurs.

Les métiers visés correspondent à des fonctions d'évaluation, de pilotage de projet ou de programme, de conseil et d'audit, de management de dispositif ou de structure :

- **chef de projet** : conception et mise en place de politiques et de stratégies de santé, de réseaux et de partenariats...
- **consultant en évaluation et pilotage des organisations** : évaluation externe, étude de faisabilité de projet, élaboration et suivi d'indicateurs de pilotage, ...
- **chargé de mission** pour des organismes privés ou publics : étude des besoins et de pertinence de projets, mise en place d'actions, ...
- **coordonnateur de réseau, de maison de santé et de projet**
- **chargé d'études d'évaluation** : évaluation médico-économique des produits de santé et des nouvelles technologies, évaluation de pratiques de soins et de dispositifs organisationnels innovants, évaluation des réseaux de soins, évaluation des procédures qualité...
- **responsable de démarche qualité**, définition et suivi d'indicateurs de qualité et de résultats, animation de la démarche qualité
- **cadres et membres de la direction** de structures des secteurs sanitaires et médico-social

Les débouchés se situent

- **dans le secteur privé** : cabinet d'audit et d'évaluation, laboratoires pharmaceutiques, cliniques privées, EHPAD, assurances maladie complémentaires,
- **dans le secteur public et semi-public** : caisses d'assurance maladie, ARS, hôpitaux publics, collectivités territoriales, services des ministères...
- **dans le secteur associatif et non lucratif** : mutuelles, associations du secteur sanitaire et social, associations de professionnels de santé, maisons pour personnes âgées, organismes de recherche et d'études (ORS,..)

■ **Compétences acquises à l'issue de la formation :**

- Les compétences visées par ce Master sont celles de l'expert économiste et du professionnel de l'évaluation. Elles sont ici spécialisées dans le domaine de la santé et du médico-social, ce qui permet aux diplômés de connaître les méthodes et les enjeux spécifiques de ces secteurs d'activité.
- A l'issue de la formation, les étudiants possèdent les connaissances nécessaires pour comprendre l'environnement des organisations et les politiques de régulation dont elles font actuellement l'objet, pour analyser leurs contraintes et leurs objectifs, pour définir leurs stratégies et leur développement.
- Les étudiants maîtrisent les méthodologies et les outils du pilotage de projet et de l'évaluation économique (*mesures des résultats et des coûts des actions et des programmes, évaluation de la qualité des processus et des organisations, évaluation de formes organisationnelles innovantes*). Ils savent construire et utiliser des systèmes d'information (collecte, traitement et analyse des données). Ils connaissent les bases du management opérationnel des organisations et du suivi budgétaire.

Modalités d'accès à l'année de formation :

Le M2 Economie Appliquée parcours MEOS est ouvert en formation initiale et en formation continue.

Il peut se faire en alternance. Les étudiants doivent dans ce cas bénéficier d'un contrat de professionnalisation ou d'apprentissage avec une entreprise d'accueil avant la rentrée universitaire.

■ **de plein droit :**

L'accès en M2 est de plein droit pour les étudiants ayant validé la première année du parcours MEOS du Master Economie Appliquée

■ **sur sélection :**

En formation initiale, la formation est ouverte à des étudiants ayant validé une première année de Master ou titulaire d'un diplôme de niveau équivalent.

L'accès à la formation peut être demandé par des étudiants ayant suivi un parcours de formation les orientant vers l'analyse et la gestion des organisations de santé et médico-sociale, à travers les disciplines économiques, des sciences de gestion, juridiques et administratives, des sciences sociales ou des sciences sanitaires.

En formation continue, le Master 2 MEOS peut accueillir des cadres d'organisations sanitaires et sociales ou plus généralement des professionnels qui souhaiteraient acquérir les compétences d'évaluation et de pilotage visées par la formation. Leur admission est acceptée sous réserve d'une détention du niveau M1 ou d'une validation des acquis (prendre contact avec le SEFCA) .

Les candidats sélectionnés pour suivre la formation continue qui relèvent de Pôle Emploi ou sont en projet de Transition Professionnelle devront effectuer un stage alterné en entreprise d'accueil d'une durée minimum de 420h par an.

Les étudiants relevant de la formation continue doivent, pour constituer leur dossier s'adresser au service de formation continue de l'université (Contact : formation.continue-sceco@u-bourgogne.fr, 03.80.39.51.80)

Pour tous les étudiants qui ne sont pas titulaires du M1 MEOS, l'intégration dans la formation se fait à partir d'une présélection sur dossier, suivie, pour les présélectionnés, d'un entretien devant une commission composée d'enseignants-chercheurs et de professionnels participant à la formation. Seront pris en compte le parcours de formation, l'expérience acquise, la motivation de l'étudiant et l'adéquation entre son projet professionnel et les objectifs de la formation. Les sélections ont lieu début juillet (1^{ère} session) et début septembre (2^{ème} session).

Les étudiants qui souhaitent intégrer la formation peuvent contacter la responsable de la formation (christine.peyron@u-bourgogne.fr) s'ils souhaitent des informations complémentaires sur le Master MEOS ou sur les modalités d'accès.

■ **par validation d'acquis ou équivalence de diplôme**

en formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation

en formation continue : s'adresser au service de formation continue de l'université (formation.continue-sceco@u-bourgogne.fr, 03.80.39.51.80)

Organisation et descriptif des études :

La formation se déroule sur une année universitaire. Toutefois, des modalités particulières, telles que le suivi de la formation sur deux années, sont possibles en fonction du statut de l'étudiant (formation continue, salarié...).

La formation est organisée de façon à permettre aux étudiants en formation initiale de réaliser leur stage au cours de l'année en alternance avec les semaines d'enseignement, et aux étudiants en formation continue de poursuivre leur activité professionnelle : les cours sont regroupés sur une semaine, au rythme moyen d'une semaine par mois de septembre à juin.

Tous les étudiants doivent conduire une étude professionnelle (UE4 et 9). **Pour les étudiants en formation initiale** elle est réalisée lors d'un stage d'une durée minimale de 12 semaines, réalisé en alternance avec les semaines d'enseignement. Ce stage donne aux étudiants en formation initiale une première expérience professionnelle. **Pour les étudiants en alternance**, l'étude professionnelle, elle est réalisée en lien avec leur activité définie dans leur contrat d'apprentissage ou de professionnalisation. **Pour les étudiants en formation continue**, la conduite de cette étude se fait dans le cadre de leur exercice professionnel, elle leur permet d'expérimenter leurs nouvelles compétences. **Pour tous les étudiants**, cette étude professionnelle est encadrée par un tuteur, enseignant dans la formation.

Les étudiants relevant de la formation continue peuvent bénéficier d'un suivi individualisé au cours de la formation en fonction de leurs besoins évalués par l'équipe pédagogique.

Implications des partenaires professionnels

Les institutions et organismes partenaires du parcours professionnel ont prouvé leur intérêt pour cette formation depuis sa création :

- en participant activement à la formation (prise en charge d'enseignement et conférences),
- en accueillant des stagiaires,
- en envoyant des professionnels de leur institution en formation continue,
- en confiant aux étudiants des études pratiques,
- en recrutant les jeunes diplômés de la formation.

Liste indicative des partenaires de la formation

Agence et organismes publics (HAS, ANAP, ANACT), Agences Régionales de Santé (Bourgogne Franche Comté, Nouvelle-Aquitaine, Centre-Val de Loire, Auvergne-Rhône-Alpes, Ile de France) organismes de sécurité sociale (CPAM Dijon, CPAM Seine-St-Denis, CARSAT Bourgogne et Franche-Comté), laboratoires pharmaceutiques (MERCK Médication familiale, URGO), entreprises de consultants et organismes d'études (Observatoire Régional de la Santé de Bourgogne Franche Comté, IREPS, IMS Health France, KPMG France, Sadigh Conseil, RéQuA, IRDES,) , collectivités locales (Ville de Dijon, Conseil Départemental Cote d'Or, ..), Structures professionnelles (Unions Professionnelles (URPS de Bourgogne, de l'Ile de France, ...), FeMASCO, CPTS, DAC), établissements hospitaliers (CHU de Dijon, de Besançon, de Nantes, HCL, Centres Hospitaliers, CHS, CLCC (Centre Leclerc), GHT 21-51, Hôpital Privé Dijon Bourgogne, GIE Ramsay Hospitalisation, Générale de Santé, ...), Associations de patients (France Assos Santé), établissements et

associations du secteur médicosocial (UGECAM, PEEP 21, ADAPEI, Groupe ORPEA, Korian, Mutualité, La Pierre Angulaire, la FEDOSAD...).

■ tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assorti

SEMESTRE 1

UE 1	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Analyse et régulation du système de santé	Acteurs et politiques dans le système de santé	24	8		32	8	CC/CT	CC/CT	4	4	8
	Sociologie de la santé	12			12						
	Régulation des systèmes de santé	20			20						
TOTAL UE		56	8		64	8			4	4	8

UE 2	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session1	Type éval Sessiio n2	coeff CT	coeff CC	Total coef
Collecte et traitement des données	Méthodologie du traitement des données	18	24		42	6	CT	CT	6		6
	Méthodologie des questionnaires et des enquêtes		10		10						
TOTAL UE		18	34		52	6			6		6

UE 3	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session1	Type éval Session	coeff CT	coeff CC	Total coef
Analyse et stratégie des organisations	Théorie et stratégie des organisations	24			24	6	CC/ CT	CC/ CT	1/2	1/2	6
	Projets et stratégies dans les organisations	18			18						
	Management opérationnel	18			18						
TOTAL UE		60			60	6			3	3	6

UE 4	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session1	Type éval Sessiion2	coeff CT	coeff CC	Total coef
Etude professionnelle 1 (stage)						10	CT		10		10
TOTAL UE						10			10		10

TOTAL S1		134	42		176	30			30		30
-----------------	--	------------	-----------	--	------------	-----------	--	--	-----------	--	-----------

SEMESTRE2

Mars 2022

UE 5	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session1	Type éval Session2	coeff CT	coeff CC	Total coef
Evaluation des actions et des programmes de santé	Santé publique	6			6	7	CC/CT	CC/CT	1/2	1/2	7
	Epidémiologie	6			6						
	Evaluation médicoéconomique	16	18		34						
	Données et évaluation en santé	18			18						
TOTAL UE		46	18		64	7			3.5	3.5	7

UE 6	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Evaluation des projets et des organisations	Evaluation des procédures, des organisations et des programmes	20			20	5	CT	CT	5		5
	Démarche qualité	20			20						
	Pilotage de projet	8			8						
TOTAL UE		48			48	5			5		5

UE 7	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval	Type éval	coeff CT	coeff CC	Total coef
Enjeux des secteurs et des entreprises	Economie et politique du médicament	15			15	4	CT	CT	4		4
	Economie du secteur médicosocial et du vieillissement	21			21						
TOTAL UE		36			36	4			4		4

UE 8	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session1	Type éval Session 2	coeff CT	coeff CC	Total coef
Financement	Institutions et politiques de financement	15			15	4	CT	CT	4		4
	Pilotage et contrôle de gestion	15			15						
	Financement des établissements	9			9						
TOTAL UE		39			39	4			4		4

UE 9	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session1	Type éval Session2	coeff CT	coeff CC	Total coef
	Etude professionnelle (stage) 2					10	CT		10		10
TOTAL UE						10			10		10

TOTAL S2		169	18		187	30			30		30
----------	--	-----	----	--	-----	----	--	--	----	--	----

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les règles applicables aux études LMD sont précisées dans le Référentiel commun des études mis en ligne sur le site internet de l'Université

http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf

● **Sessions d'examen**

Pour chaque matière ou Unité d'Enseignement (UE), deux sessions d'examens sont organisées. Les étudiants ajournés à la première session doivent repasser les matières ou les épreuves de l'UE pour lesquelles ils ont obtenu une note inférieure à 10/20 dans les UE non capitalisées.

Les épreuves peuvent être écrites ou orales, et les modalités peuvent être différentes à la première et à la seconde session. Certaines matières ou UE peuvent être évaluées par des travaux de synthèse donnant lieu à des dossiers réalisés soit individuellement soit en groupe, selon les modalités définies en début d'année par l'équipe pédagogique. Des examens « transversaux » peuvent être organisés entre plusieurs matières ; dans ce cas, la note unique est reportée dans chaque matière.

● **Règles de validation et de capitalisation :**

Principes généraux :

COMPENSATION : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européen, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

Précisions :

Modalités de contrôle des connaissances :

L'année M2 du parcours MEOS est obtenue soit par capitalisation des différentes UE (note au moins égale à 10/20 à chaque UE) soit par compensation des UE (moyenne pondérée des notes d'UE au moins égale à 10/20. Les coefficients affectés aux UE correspondent aux Crédits Européens (ECTS). La moyenne pondérée par les ECTS des notes des UE du M2 sert à déterminer la mention obtenue pour le Master.

Les connaissances sont à travers des épreuves de nature différente selon les unités d'enseignement (études de cas, projet individuel, note de synthèse, projet collectif, soutenance de stage) pour évaluer à la fois les connaissances, les compétences méthodologiques et de communication des étudiants. Les modalités de contrôle des

connaissances sont précisées au début de la formation par les responsables de l'équipe pédagogique et font l'objet d'un document écrit distribué aux étudiants.

Les UE *Etude professionnelle* valident la capacité de l'étudiant à s'intégrer dans une équipe de travail et un milieu professionnel (pour les étudiants de formation initiale), à mettre en œuvre des moyens pertinents pour construire et conduire une étude d'évaluation économique, pour piloter un projet, pour élaborer une stratégie. La validation repose également sur la qualité rapport écrit et de la soutenance orale. .